



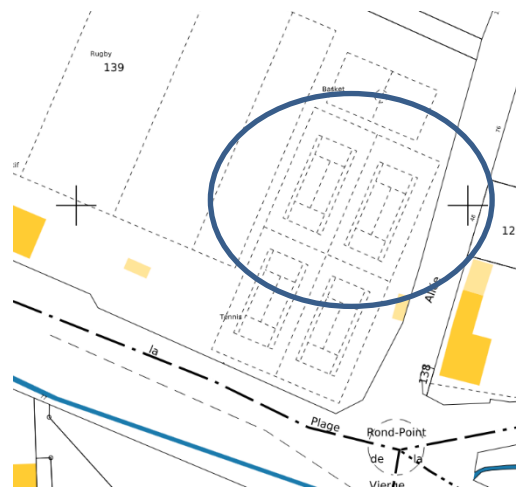
Publicité pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la  
Construction et l'Exploitation d'une Toiture  
Photovoltaïque au-dessus du Terrain de Tennis de la  
Commune d'Ondres

Commune d'Ondres

La Commune d'Ondres souhaite construire et exploiter une ombrière photovoltaïque au-dessus de deux courts de tennis situé allée des Genêts à Ondres (40440).

Une entreprise ayant manifesté son intérêt pour installer ce type d'installation photovoltaïques sur ces terrains, nous sollicitons, conformément au code général des collectivités territoriales pour la mise à disposition du domaine public via une autorisation d'occupation temporaire, la candidature d'autres entreprises pour présenter une offre, sous un délai d'un mois.

Les terrains concernés sont cadastrés AY 139 pour 17 365m<sup>2</sup> la toiture se situe sur les deux terrains situés au Nord.



Les candidats ont jusqu'au 20 janvier 2025 pour transmettre une proposition technico-économique.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- Dénomination, capital social, siège social et coordonnées du candidat (extrait Kbis de moins de trois mois),
- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux), ou de la (ou les) personne(s) dûment habilitée(s) à prendre l'engagement,
- Les statuts à jour,
- Les trois derniers bilans et les trois derniers comptes de résultat,
- Une déclaration sur l'honneur attestant que :
  - Le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années,
  - Le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire, n'est pas admis à une procédure de redressement judiciaire ou n'a pas fait l'objet de procédures équivalentes régies par un droit

étranger.

- Une note technique présentant les points suivants :
  - Une proposition de déroulement de projet (des études au démantèlement) selon un projet de planning de réalisation.
  - La puissance des installations et le productible
  - Un plan d'implantation,
  - Une intégration paysagère,
  - Les modalités de valorisation de l'énergie
  - Les modalités de démantèlement à l'issue de l'exploitation de la centrale solaire (remise en état du site, ...),
  
- Un plan de financement et plan d'affaires prévisionnels incluant :
  - Détail des CAPEX et des OPEX du projet,
  - Proposition de redevance annuelle perçue par la commune pour la mise à disposition du foncier,
  - Plan d'affaires prévisionnel.

Ces propositions sont à adresser au plus tard pour le 20 janvier 2025 :

Par voie postale ou dépôt en mairie à :

- MME BELIN, maire d'Ondres,
- *2189 Avenue du 11 novembre 1945 – 40400 ONDRES*

Par voie numérique :    [marchedurable@ondres.fr](mailto:marchedurable@ondres.fr)  
   [dst@ondres.fr](mailto:dst@ondres.fr)